



# DIARRHÉES À COLIBACILLE

Les diarrhées à colibacilles concernent souvent les veaux dans la première semaine de vie, parfois dans les 36 heures qui suivent la naissance avec certains colibacilles, tels que le F5 (autrefois appelé K99).

## Fiche d'identité

- La colibacille est une **bactérie** qui vit dans l'intestin de nombreuses espèces animales, dont l'Homme.
- La plupart des colibacilles sont inoffensifs, certaines souches sont pathogènes.
- Résistante dans le milieu extérieur.

## Diagnostic

Recherche sur les matières fécales de veau malade.

## Symptômes

- Diarrhée néonatale et déshydratation, souvent marquées.
- Mort en quelques heures sans réhydratation adaptée

## Transmission

- Ingestion d'un aliment ou d'eau contaminés,
- Matériel, sols, litières, murs contaminés,
- Trayons souillés.



## Comment la maladie arrive-t-elle dans un cheptel ?

Ces bactéries sont présentes dans la quasi-totalité des cheptels, les adultes étant fréquemment des porteurs sains. La maladie s'exprime lorsque la pression d'infection déborde les défenses immunitaires du nouveau-né.

## Quelles mesures de lutte médicale mettre en place ?

- **Réhydratation adaptée / pansement intestinaux** pour les veaux malades
- Préventivement, **la vaccination des mères** avec un vaccin adapté, sur prescription médicale, peut enrichir le colostrum des vaches en anticorps contre ces bactéries. Cela nécessite **la distribution précoce et en quantité suffisante d'un colostrum de bonne qualité immunologique**, issu d'une mère correctement vaccinée. Dans l'attente des vêlages des premières vaches vaccinées pendant le tarissement, la distribution de colostrum du commerce, en complément du colostrum, peut être prescrit par le vétérinaire traitant.

## Quelles mesures de prévention sanitaire mettre en place ?

- Local ou parc de vêlage réservé à cet usage, nettoyé et désinfecté entre chaque série de vêlages, apporter une litière propre et sèche entre chaque vêlage d'une série. Proscrire les vêlages dans une travée accueillant également les tarries, ou dans une infirmerie,
- Distribution précoce d'un colostrum de bonne qualité immunologique : le drunchage de 3 à 4 litres de colostrum (selon le poids des veaux) dans les 2 premières heures de vie permet un transfert d'immunité correct dans une majorité de situation,
- Des compléments,
- Logement individuel pour les veaux laitiers, nettoyé et désinfecté entre chaque veau,
- Matériel (seau, tétine, etc.) nettoyé et désinfecté,
- Coin veau propre et sec pour les veaux allaitants.
- Vide sanitaire au moins une fois par an de la nurserie avec décapage, puis désinfection avec un désinfectant homologué contre ces bactéries.

## À savoir :

La distribution de colistine pendant les 2 premiers jours de vie est parfois prescrite dans l'attente des vêlages des vaches vaccinées, notamment lors de diarrhées colibacillaires à E. coli F5 (ou K99), mais cette mesure, qui favorise la résistance aux antibiotiques, ne doit pas remplacer les mesures sanitaires.

## Actions et aides du GDS

**Prise en charge de 50 à 75%** (selon niveau de cotisation)  
**HT** des frais d'analyse au LABEO Manche sur les matières fécales d'un veau malade, ou des frais d'autopsie au LABEO Manche d'un veau mort.

**Pour plus d'informations, contactez-nous.**